H. **Rôle des nouvelles technologies**

Les nouvelles technologies disponibles ont accru les options ouvertes aux personnes qui dispensent et qui suivent des programmes d'éducation et de formation; il s'ensuit que les nouvelles technologies occupent désormais une place importante dans ces programmes. L'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour aider, soutenir et encourager le processus d'apprentissage permanent constitue un défi direct pour les concepteurs et les praticiens de l'éducation. Un aspect de ce défi consiste à veiller à ce que les nouvelles technologies n'engendrent pas de nouvelles inégalités entre les individus ou les régions et, partant, ne renforcent le sentiment d'exclusion.

Parmi les domaines clés à développer peuvent figurer les aspects suivants:

— équiper, en fonction des ressources disponibles, les établissements d'éducation et de formation avec une gamme de nouvelles technologies susceptibles d'offrir des options nouvelles et efficaces pour l'enseignement et l'apprentissage et la mise au point des méthodes nécessaires en vue de leur application à des fins pédagogiques,

— assurer une meilleure formation initiale en cours d'emploi des enseignants en ce qui concerne l'utilisation et l'application des outils multimédia,

— explorer les possibilités d'utiliser au mieux l'enseignement à distance et encourager son développement

et

— diffuser des données et procéder à des échanges d'expériences sur les meilleures pratiques dans l'utilisation de la technologie éducative.

DÉCLARATION DU CONSEIL ET DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL

du 20 décembre 1996

sur la protection des enfants et la lutte contre la pédophilie

(97/C 7/03)

Tous les enfants ont droit à une enfance leur offrant sécurité et affection et favorisant leur plein épanouissement. Or, les événements tragiques survenus récemment, qui ont mis au jour l'exploitation physique, émotionnelle et sexuelle d'enfants, révèlent un mépris flagrant de ce droit.

Le Conseil et les ministres de l'éducation affirment que les systèmes éducatifs devraient continuer de s'efforcer à tout moment d'offrir aux jeunes un environnement sûr où ils soient entourés d'affection et protégés et où ils puissent devenir des adultes équilibrés, capables de jouer un rôle actif dans l'évolution de la société.

Le Conseil et les ministres de l'éducation sont conscients de ce qu'aucune société n'est à l'abri de la pédophilie, ainsi que des conséquences de ce fléau pour les victimes, leurs familles et le milieu où elles vivent. Les ministres de l'éducation expriment aujourd'hui leur profonde sympathie à tous ceux qui ont souffert, tant physiquement qu'émotionnellement, de la perpétration de ces crimes.

Le Conseil et les ministres de l'éducation estiment que, pour protéger efficacement les enfants et lutter contre la pédophilie, des mesures s'imposent dans plusieurs domaines, au niveau national, européen et international. C'est pourquoi ils se félicitent des mesures déjà prises par les ministres de la justice et des affaires intérieures et les ministres des télécommunications.

Les systèmes éducatifs, en particulier les enseignants et les écoles, ont un rôle important à jouer dans la protection des enfants en général et dans la lutte contre la pédophilie. Les échanges d'informations sur les pratiques et les conceptions des États membres, facilités par une enquête de la Commission, contribueront à aider les autorités compétentes à suivre en permanence les initiatives que prennent les systèmes éducatifs pour protéger les enfants et empêcher qu'ils fassent l'objet d'une exploitation physique, émotionnelle et sexuelle.